

ROLE ET RESPONSABILITES DU TRESORIER D'ASSOCIATION

Le trésorier a un rôle clé dans l'association.

En étroite collaboration avec le président, il est le garant d'une bonne gestion financière et de la bonne utilisation des fonds qui lui sont confiés au nom et pour le compte de l'association.

OBJECTIFS : Découvrir le rôle et les responsabilités/obligations liées à la fonction de trésorier d'une association

FORMAT : 0,5 jour

PUBLIC : Acteurs associatifs essonniers

PRE-REQUIS : Aucun

PROGRAMME

- ❖ Qui peut assurer les fonctions de trésorier dans une association ?
 - Les fonctions compatibles
 - Les fonctions incompatibles
- ❖ Quel est le rôle d'un trésorier ?
- ❖ Trésorier / Comptable quelles différences ?
- ❖ Quelles sont les missions d'un trésorier ?
- ❖ Les obligations comptables
 - Une obligation légale de tenir une comptabilité pour les associations
 - Une obligation statutaire éventuelle pour le trésorier de votre association
 - Un besoin potentiel de se justifier auprès de l'administration fiscale
 - Une obligation de communiquer
- ❖ Quels sont les devoirs et les droits d'un trésorier ?
- ❖ Les responsabilités et risques liés à la fonction de trésorier
 - La responsabilité civile contractuelle et délictuelle
 - La responsabilité financière
 - La responsabilité pénale
- ❖ Connaître les leviers externes mobilisables à disposition du trésorier
 - Les dispositifs d'accompagnement (Essonne Active, Département...)
 - La notion de « cessation » de paiement
 - Les procédures collectives pour les associations en difficulté (de la conciliation à la procédure de redressement)
- ❖ Changer de trésorier : quelles formalités ?
- ❖ Trésorier : démissionner en bonne et due forme

